

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE LA FLLASH du 19/03/2015

Vincent VIVES, Directeur de la FLLASH, ouvre la séance à 14h15. Il remercie l'ensemble des élus pour leur présence. Il rend hommage aux victimes des attentats de Tunis et à la mère de Maud Poulain récemment décédée.

### **1- Approbation du relevé de conclusions du conseil du 27/11/2014.**

Après correction de quelques coquilles, le relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.

### **2- Présentation du Compte Financier (CF) de la FLLASH pour 2014.**

M. Vivès cède la parole à M. Deruy pour cette présentation. Un support écrit a été diffusé préalablement aux conseillers (cf. document joint à ce relevé de conclusions).

Le CF 2014 de la FLLASH est approuvé à l'unanimité.

### **3- Calendrier Pédagogique 2015 - 2019.**

M. Vivès donne tout d'abord quelques informations sur les nouvelles maquettes pédagogiques :

- Pour la première fois, le ministère a vérifié la soutenabilité financière de l'offre de formation de l'UVHC. Une baisse de 5% à 7% des volumes horaires a dû être faite. Pour la FLLASH, cela s'est concrétisé par la diminution du nombre de semaines de cours (passage de 12 à 11 semaines par semestre). Ce choix a prévalu sur celui de la suppression de matières. Toutefois, la répartition de ces 11 semaines de cours se fera sur 14 semaines afin de permettre assimilation des connaissances et travaux collectifs/travaux en autonomie.
- La licence d'Histoire devient la licence d'Histoire et Géographie.
- Création d'un parcours Lettres Langues Communication.
- Création de la licence Harpe à Cambrai.
- Développement de la Formation Continue au sein de la Plateforme des Langues et Certifications.
- Création d'un parcours d'excellence (préparation Sciences Po/Journalisme).

Le calendrier pédagogique des Licences est distribué à l'ensemble des conseillers.

Vincent Vivès propose aux conseillers de passer au point suivant qui est lié à celui-ci. Il précise qu'il leur demandera un vote de principe sur ces 2 points.

### **4- Modalités des examens 2015 - 2019.**

Vincent Vivès précise que ces modalités sont valables 5 ans. Un bilan sera fait au bout d'une année à la suite duquel des modifications seront apportées si nécessaire. Les modalités ainsi revues seront fixées pour les 4 années restantes.

Les modalités d'examens passent au Contrôle Continu intégral : fin des Contrôles Terminaux (CT) qui sont anxiogènes pour les étudiants ; mise en place du Contrôle Continu (CC) qui permet une évaluation sur plusieurs notes, et qui est mieux adapté à l'évaluation des compétences.

D'autres avantages sont présentés : chaque enseignant surveille ses étudiants et donc de fait est plus concerné, ce qui se répercute sur une baisse des fraudes ; fin de l'organisation des sessions de rattrapage (chronophages et peu rentables) ; possibilité de placer le stage obligatoire en licence de Mai à Juillet...

Après de multiples échanges, il est demandé de vérifier juridiquement la légalité de ce calendrier et donc du règlement des examens qui en découle, notamment sur la question des sessions de rattrapage.

Vincent Vivès demande tout de même qu'il soit procédé à un vote de principe sur ce calendrier et ces modalités.

Vote : 23 pour, 1 contre, 1 abstention.

M. Deruy précise qu'un conseil sera réuni en mai. Ce conseil spécifique étudiera les statuts de la FLLASH, son règlement intérieur et de ce fait les calendriers pédagogiques (Licence et Master) ainsi que les modalités des examens y seront inclus.

### **5- Subventions**

Le conseil accueille la présidente de l'Asso Fllash et sa trésorière. Elles présentent les actions auxquelles cette association a participé ainsi que les actions à venir.

L'Asso Fllash a recueilli pour la semaine de la culture 350 €, 200 € pour la manifestation « Pouvoir et représentation du Pouvoir », 300 € pour le gala Universitaire et enfin 160 € pour journée Liberté, Laïcité et Fraternité. Au total, 1010 € ont été accordés pour l'ensemble des participations.

M. Vivès remercie la Présidente de l'Asso Fllash pour sa participation à la vie de la FLLASH.

Vote favorable à l'unanimité.

### **6- Modification du calendrier Pédagogique 2014 – 2015 des Licences Professionnelles de Cambrai :**

Les jurys des licences professionnelles ont eu lieu le 16/02/15 au lieu du 16/03/15.

Modification approuvée à l'unanimité.

### **7- Tarifs DUFLE :**

Tarifs d'inscription au :  
Diplôme Universitaire de Français Langue Etrangère (DUFLE)  
à/c de septembre 2015

Coût de la formation pour une année complète : 2 400 €

(ce tarif est appliqué pour des inscriptions acceptées jusqu'au 30/11 de l'année N).

Au-delà de ce 30/11, un *pro rata temporis* sera appliqué à ce tarif.

En cas de redoublement, un dégrèvement de 30% sera appliqué la deuxième année, soit : 1 680 €.

NB : les frais d'inscription ne sont pas inclus dans ce tarif.

### Cas particulier :

Dans le cas d'une demande de formation à la carte, sans délivrance du Diplôme Universitaire, il sera demandé :

- 54€/stagiaire/Heure avec séminaires de formation \*
- 90€/stagiaire/Heure avec accompagnement individuel \*

\*Ces tarifs tiennent compte de l'ingénierie de formation occasionnée et des spécificités d'accueil ; ce sont ceux qui ont été arrêtés en conseil de gestion du SCFCA.

Tarifs adoptés à l'unanimité.

### **8- Convention UVHC/ Communauté d'Agglomération de Cambrai :**

M. Vivès cède la parole à M. Trannoy qui présente la convention signée entre nos établissements.

### **9- Informations du directeur :**

#### ATER :

Pour la campagne 2015/2016, 2 postes d'ATER seront affectés à la FLLASH : en Design et en Géographie humaine.

#### Elections :

Le 31 mars auront lieu des élections au sein de la FLLASH.

Pour le conseil de la FLLASH : l'ensemble des sièges (5) du collège usagers est à renouveler, ainsi que 2 sièges pour le collège A (professeurs).

Pour la COFVU : 1 siège à pourvoir pour le collège A.

#### Statuts :

Comme il a été stipulé lors du point 4, un conseil spécifique dédié aux statuts de la FLLASH se tiendra en Mai. Il s'agit de mettre en conformité les statuts de la FLLASH suite à la refonte des statuts de l'UVHC (votés en Juillet 2014) imposée par la loi ESR.

La grande nouveauté est la séparation du Calhiste et de la FLLASH qui deviennent deux composantes indépendantes dotées de statuts propres.

V. Vivès confirme que les liens resteront très forts entre les deux entités. Ces liens qui seront définis dans les règlements intérieurs de la FLLASH et du Calhiste, qui seront réécrits à cette occasion.

#### Commande d'ouvrages au SCD :

Maud Rauturier représentant la conservatrice du SCD préconise que chaque département désigne un référent pour les commandes d'ouvrages à venir.

#### Du bon usage d'internet :

V. Vivès déplore les comportements inopportuns sur la toile et en appelle au respect de tous.

Sur ces propos, il clôt ce conseil et remercie l'ensemble des conseillers.

**Etaient présents :**

Collège A : C. BECK - J.C. HERBIN – V. VIVÈS

Collège B : C. BARAT – J. HEUDE - E. PANIER – C. PETILLON – V. RICHARDOT - M. SFORZIN

Collège BIATSS : G. MEUNIER – D. WUILBEAUX

Collège Usagers : M. FAUQUEUX - R. GUILLOT

Collège personnalités : S. TRANOY  
Extérieures

Invités : E. DERUY – N. LEBLOND – M. NICOLAS – T. PFIRSCH – M. RAUTURIER  
(représentant F. TRUFFERT)

**Ont donné pouvoir :**

Collège A : C. CHOMARAT à V. VIVES  
S. HIRSCHI à V. VIVES

Collège B : P. USEILLE à V. RICHARDOT

Collège BIATSS : M. POULAIN à D. WUILBEAUX

Collège Usagers : A. DRU à M. FAUQUEUX

Collège Personnalités  
Extérieures : L. BILLOIR à S. TRANOY  
R. VANCEULEBROECK à S. TRANOY

**Absents excusés :** M. BOUDY

# Faculté de Lettres, Langues, Arts, et Sciences Humaines

## Analyse Financière exercice 2014

### Les Recettes

#### Répartition des recettes par nature :

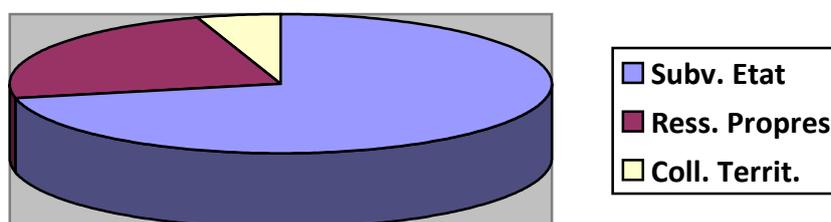
Les recettes de la FLLASH s'élèvent à 373 655€ en 2014 (+ 16% par rapport à 2013) et se répartissent comme suit :

Comptes	Années	2011	2012	2013	2014
70 - Vente de produits		90 267 €	73 269 €	84 861 €	79 683 €
74 - Subventions d'exploitation		193 854 €	305 169 €	236 262 €	292 991 €
75 - Autres Produits		325 €	1 821 €	166 €	980 €
<b>TOTAUX</b>		<b>284 436 €</b>	<b>380 259 €</b>	<b>321 289 €</b>	<b>373 655 €</b>

Par rapport à 2013, on constate :

- une légère baisse de 6% des produits d'exploitation,
- une hausse de 24% de subventions d'exploitation notamment 267 605€ de subventions ministérielles afin de coller plus à la réalité des dépenses de masse salariale (négociée lors du dialogue budgétaire), 18 437€ de subventions Région et 6 949€ de Taxe d'apprentissage.
- une forte hausse des autres produits même si ceux-ci sont d'un niveau anecdotique.

#### Répartition des recettes par masse :



L'étude des recettes par masse montre qu'en 2014 :

- 71% de celles-ci proviennent de subventions d'exploitation Etat (contre 75,5% en 2013)
- 24% proviennent de ressources propres (contre 16% en 2013)
- 5% proviennent des collectivités territoriales (contre 9% en 2013).

Cette répartition est proportionnellement similaire aux autres années, toutefois l'ensemble des ressources autres que celles provenant de l'Etat évolue de 25% en 2013 à 29% en 2014.

C'est vers cette tendance que nous devons évoluer.

## Les Dépenses

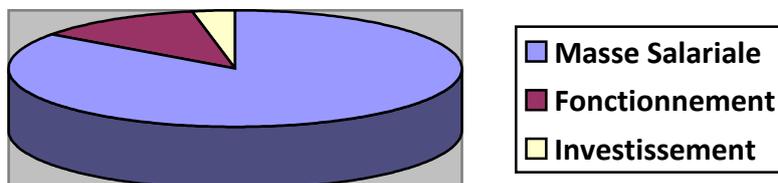
### Répartition des dépenses par nature :

Le montant total des dépenses de la FLLASH pour l'exercice 2014 s'élève à **373 002€** contre 343 104€ en 2013 (+ 9% 2014/ 2013). Elles se répartissent comme suit :

Années	2011	2012	2013	2014
Nature				
Fonctionnement	70 282 €	52 176 €	48 084 €	44 405 €
Masse salariale	180 294 €	320 669 €	280 602 €	317 524 €
Investissements	13 451 €	5 718 €	14 552 €	11 073 €
<b>TOTAUX</b>	<b>284 436 €</b>	<b>380 259 €</b>	<b>321 289 €</b>	<b>373 655 €</b>

- Les dépenses de fonctionnement sont en baisse depuis 3 ans et vont dans le sens de la politique d'établissement.
- Les dépenses d'investissement se maintiennent à un niveau supérieur à 10 000€, toutefois il faudra veiller à dépenser les 15 000€ budgétés au Budget initial.  
Il est question ici du niveau technique acceptable à maintenir notamment pour le département Arts Plastiques.
- Les dépenses de Masse salariale ont connu une évolution de 11%, rattrapant le niveau de 2012 qui est probablement l'année de référence en la matière.

### Répartition des dépenses par masse :



L'étude des dépenses montre qu'en 2014, 85% d'entre elles sont liées à la masse salariale, 12% au fonctionnement et 3% à l'investissement.

Cette évolution rattrape le niveau des dépenses de masse salariale d'il y a 2 ans, probablement le niveau de référence de ces dépenses ; les efforts faits en fonctionnement permettent d'atteindre un niveau jamais égalé ; par contre il convient de rattraper le niveau d'investissement de 2013 afin de préserver un outil pédagogique de qualité acceptable.

## Le résultat

Le résultat de la FLLASH pour 2014 est de 653€. La FLLASH renoue avec un bénéfice, même s'il est ridicule (Déficitaire en 2013 : - 21 165€).

	Recettes	Dépenses	Résultats
2008	340 641 €	302 318 €	38 323 €
2009	343 100 €	280 267 €	62 833 €
2010	340 842 €	270 650 €	70 192 €
2011	284 436 €	264 027 €	20 409 €
2012	380 259 €	378 663 €	1 596 €
2013	321 939 €	343 104 €	-21 165 €
2014	373 655 €	343 002 €	653 €

Ce résultat doit nous inciter à développer les ressources propres.

Plusieurs opportunités s'offrent à nous :

- ✓ La plate forme des langues et certifications nous permettra de conquérir de nouveaux marchés et de développer des partenariats.
- ✓ DUFLE : là aussi ce créneau est prometteur (multiplication de groupes, développement de partenariats avec des agences de recrutement chinoises).
- ✓ Recherche de partenariat technique pour les arts plastiques.
- ✓ Recherche de nouveaux partenaires pour la taxe d'apprentissage (Arts Plastiques).

Quant aux autres paramètres, nous ne pouvons pas faire beaucoup plus d'économie en fonctionnement et nous avons vu qu'il est stratégique d'investir.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses de masse salariale (à vrai dire d'heures complémentaires) : cette gestion est très aléatoire puisqu'elle dépend des aléas des politiques de notre établissement (gel de postes), de santé ou d'évolution de carrière de nos enseignants sur lesquels nous n'avons que très peu d'emprise.

Fait à Valenciennes le 11 mars 2015

Vincent VIVES  
Directeur de la FLLASH

Eric Deruy  
Responsable administratif et financier